

Le 8 mars 2010.

Madame Liliane Laverdière, présidente  
Chambre de commerce de Québec  
17, rue Saint-Louis  
Québec (Québec) G1R 3Y8

**Objet: Mur des célébrités 2010 de l'arrondissement de Beauport**

---

Madame la présidente,

L'arrondissement de Beauport reconnaît depuis 1989 de façon particulière, la contribution d'un(e) citoyen(ne) du milieu beauportois dans le cadre de l'événement « *Mur des célébrités* ».

Dans son essence, le « *Mur des célébrités* » a pour objectif d'honorer annuellement des citoyens de l'arrondissement de Beauport qui se sont illustrés de façon particulière et qui ont eu un apport *significatif* et un rayonnement *exceptionnel* en raison de leurs réalisations. Les catégories de citoyens admissibles peuvent provenir du secteur communautaire, culturel, social, sportif et plein air, institutionnel, entrepreneurial ou de tout autre domaine significatif. Le rayonnement de leur réalisation peut rejoindre les paliers local, régional, provincial, national ou international.

Le conseil d'arrondissement de Beauport a entériné, le 7 février 2009, une nouvelle procédure structurée et transparente visant la reconnaissance d'un(e) citoyen(ne) pour le « *Mur des célébrités* ». La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire s'est vue confier la mise en œuvre de cet événement en fonction des paramètres retenus par le conseil d'arrondissement.

Les mises en candidature s'échelonneront **du 8 mars au 9 avril**. Le jury se réunira en avril pour analyser les candidatures selon les critères établis. Ce citoyen sera honoré lors d'une réception protocolaire tenue au début de juin, dans le cadre de la Semaine des municipalités.

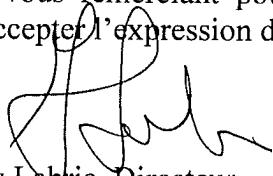
Par la présente, nous vous demandons votre collaboration afin de diffuser l'information relative au « *Mur des célébrités* » auprès de vos membres afin que ceux-ci puissent analyser la pertinence de soumettre une candidature provenant de l'arrondissement de Beauport.

... 2

Nous espérons que vous serez un fier collaborateur de cette initiative qui vise à reconnaître annuellement l'apport exceptionnel d'un(e) citoyen(ne) de Beauport.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Yves Garant, responsable du dossier, au numéro 418 641-6501, poste 3529.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette invitation, je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleures salutations.



Guy Labrie, Directeur  
Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

GL/aa

Pièces jointes.